

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC BRUN

Résidus alimentaires

Légumes, fruits, viande, produits laitiers, os, etc.



Résidus verts

Résidus de jardins, feuilles mortes, etc.



Autres matières

Contenants compostables, cartons souillés, serviettes de table, marc de café, sachets de thé, copeaux de bois (non-traités), cendres refroidies (attendre 4 semaines)



TRUCS ET ASTUCES

Pour éviter les odeurs, les insectes, la visite de petits mammifères ou le gel, voici quelques trucs et astuces :

- Emballer les résidus (surtout viande, poisson et fruits de mer) dans du papier journal ou des sacs compostables ou congeler les résidus jusqu'à la collecte (en période estivale);
- Déposer un carton ou quelques feuilles de papier journal au fond du bac pour absorber les liquides;
- Déposer le bac brun à chaque collecte même s'il n'est pas plein.

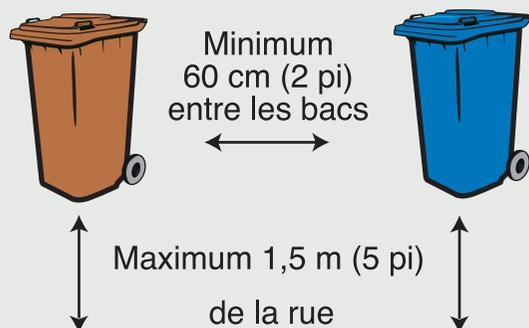
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Feuillcyclage

Vous pouvez passer la tondeuse sur les feuilles afin de les déchiqueter sur place. Cela accélère la décomposition des feuilles et enrichit d'avantage le sol, gardant votre pelouse en santé.

POSITIONNEMENT DES BACS

EN TOUT TEMPS,
DIRIGER LES ROUES DES BACS VERS LA MAISON.



MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC BLEU

CONTENANT – EMBALLAGE – IMPRIMÉ

Papier, carton



Verre



Métal

Boîtes de conserve, papier aluminium (même souillé), bouteilles et canettes d'aluminium (attention aux contenants consignés!)



Plastique

Bouteilles, contenants et emballages portant l'un des numéros suivants :



ATTENTION : le numéro 6 n'est pas accepté
ex. : pots de yogourt individuel, styromousse, couvercles de boisson pour emporter, etc.

Pellicule plastique et sac plastique

Si le sac s'étire, il peut aller au bac, ATTENTION regrouper les sacs dans un seul même sac pour éviter les bris au centre de tri.

Attention de toujours séparer les matières

ex. : publisac : séparer les circulaires du sac

Pour obtenir de plus amples informations : télécharger gratuitement l'application de Recyc-Québec, ÇA VA OÙ?

AUTRES MATIÈRES

Ne pas oublier de donner une autre vie aux objets encore en bon état !

L'ARCHE DU NORD : Vêtements
215, avenue du Lac, Saint-Donat
819 424-4471

PHARMACIES : Médicaments périmés et seringues usagées

SÛRETÉ DU QUÉBEC : Munitions

ARPAC (arpac.org) : Pièces automobiles

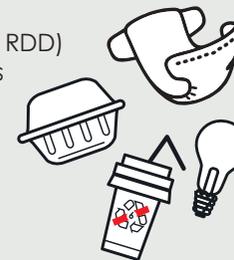
ÉCOCENTRE : Petits et gros électroménagers et meubles en bon état pour le programme *Ton surplus mon bonheur*
214, ch. du Long-de-la-Rivière, Saint-Donat • 819 424-1244

MATIÈRES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT

Objets en fin de vie utile et ce qui ne peut pas être déposé au bac bleu ou brun (ex. : jouets, vaisselle, porcelaine, miroir, vitre, etc.)

Déchets domestiques (autres que RDD)

Emballages métallisés, ampoules incandescentes, styromousse, tubes de dentifrice, pailles en plastique, contenants avec le symbole de recyclage portant le numéro 6 ou aucun ruban de Möbius.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Pour participer à la collecte des encombrants, vous devez prendre rendez-vous au numéro de téléphone suivant : 1 888 482-6676 option 2. De plus, vous devez déposer vos encombrants au bord du chemin uniquement le dimanche précédent la semaine de collecte.

À noter que tout appareil contenant du fréon ne peut être collecté. Tous les réfrigérateurs, congélateurs, air climatisé ou autres appareils réfrigérant doivent être apportés à l'écocentre.

Pour de plus amples informations : visiter la section Collecte des encombrants sur saint-donat.ca

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

ACCEPTÉ À L'ÉCOCENTRE



Explosif



Inflammable



Toxique



Corrosif

- Ampoules fluocompactes
- Bonbonnes de propane
- Contenants aérosol
- Engrais, fertilisants, pesticides
- Eau de javel
- Filtres et huiles usagés
- Peinture et contenants, vernis, antirouille, etc.
- Piles et batteries automobiles
- Produits d'entretien, nettoyeurs, dégraisseurs

Pour de plus amples informations : visiter la section Écocentre sur saint-donat.ca



CALENDRIER DE COLLECTE 2023



Info collecte :
819-424-2383 #299
collectes@saint-donat.ca
saint-donat.ca

SECTEURS DE COLLECTE



LUNDI :

LACS CROCHE ET SYLVÈRE
CH. DE L'ORIGINAL
CH. OUAREAU NORD JUSQU'À CH. PEDNEAULT

MARDI :

CH. OUAREAU NORD
CH. DU LAC BLANC JUSQU'À RTE 125
CH. DE L'AÉROPORT
RTE 125 AU SUD DE LA RTE 329

MERCREDI :

RTE 125 AU NORD DU CH. DU LAC BLANC
SECTEURS DES LACS DES AULNES, BARIBEAU, LA CLEF,
MAJOR, PIMBINA, PROVOST
CH. DU LAC BARIBEAU

JEUDI :

RTE 329 À PARTIR DU CH. FONTAINE VERS LE SUD,
CH. RÉGIMBALD JUSQU'À CH. DU LAC TIRE
SECTEUR LAC DE LA MONTAGNE NOIRE

VENDREDI :

RUE PRINCIPALE (RTE 329 À CH. RÉGIMBALD)
CH. HECTOR BILODEAU
CH. DU DOMAINE AYOTTE, DU LAC LÉON, DU LAC TIRE
CH. DU BOIS-DORMANT, CHANTERELLE, PENTE-DOUCE,
BOURGADE, BOULAIE

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS

D	L	M	M	J	V	S
26	27	28	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
26	27	28	29	30	1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						



MAI

D	L	M	M	J	V	S
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	
2	3	4	5	6	7	8

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		
3	4	5	6	7	8	9



SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
1	2	3	4	5	6	7

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						



*LE TERRITOIRE DONT LA COLLECTE EST PRÉVUE LE 25 DÉCEMBRE SERA RÉPARTIE SUR LES COLLECTES DES 26 ET 27 DÉCEMBRE.